

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 20 octobre 2021 modifiant l'arrêté du 28 décembre 2011 fixant la liste des mentions de spécialisation en usage dans la profession d'avocat

NOR : JUSC2130878A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 modifiée portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques ;

Vu le décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991 modifié organisant la profession d'avocat, notamment son article 86 ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 fixant la liste des mentions de spécialisation en usage dans la profession d'avocat ;

Vu la proposition du Conseil national des barreaux en date du 15 juin 2021,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'article 1^{er} de l'arrêté du 28 décembre 2011 susvisé est ainsi modifié :

1° L'alinéa : « – droit des nouvelles technologies, de l'informatique et de la communication » est remplacé par l'alinéa suivant :

« – droit du numérique et des communications ; »

2° Après l'alinéa : « – droit de la propriété intellectuelle », est inséré l'alinéa suivant :

« – droit de la protection des données personnelles ; ».

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 20 octobre 2021.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des affaires civiles et du sceau,
J.-F. DE MONTGOLFIER